

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 04 MARS 2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 04 mars 2024 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Carmen Migneault, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #24-03-45

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #24-03-46
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 05 février 2024;
 - 3.2** La séance extraordinaire tenue le 29 février 2024;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs de février 2024;
- 6. Administration**
 - 6.1** Adoption de deux budgets révisés de l'OMH de Métis-sur-Mer;
 - 6.2** Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes;
 - 6.3** Équilibrage du rôle
 - 6.4** Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - 6.5** Résolution de procuration pour les accès spéciaux;
 - 6.6** Résolution d'appui au projet de l'Auberge du Grand Fleuve;
- 7. Travaux publics**

Rien.
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Mandater le comité consultatif d'urbanisme
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien.
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Demande de commandite – Harmonie du Mistral
 - 10.2** Club des 50 ans et + de Métis-sur-Mer
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :

3.1 La séance régulière tenue le 05 février 2024

RÉSOLUTION #24-03-47

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 05 FÉVRIER 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 05 février 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 29 février 2024

RÉSOLUTION #24-03-48

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 29 FÉVRIER 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 29 février 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Rien de nouveau.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

- Activité de glissade au Boule Rock : annulée en raison du manque de neige.
- Activité du Superbowl : les profits ont permis de remettre aux élèves de Metis Beach School un montant de 500 \$ pour le voyage de fin d'année.

4.4 Comité de la bibliothèque

Voici les points saillants du dernier rapport trimestriel :

- La bibliothèque accueille les jeunes de l'école Les Cheminots de l'Envol, de l'école Metis Beach School et du CPE Les Pinsons de Métis-sur-Mer.
- Le programme de la bibliothèque roulante est de retour pour la saison estivale. Il est encore temps de réserver sa place.
- Nombre de nouveaux usagers du 1^{er} avril 2023 au 27 février 2024 : 221 individus et organismes (157 à Métis-sur-Mer et 64 à Rimouski).
- Nombre de prêts du 1^{er} avril 2023 au 27 février 2024 : 5654 documents, incluant les prêts via le programme de bibliothèque roulante (5155 à Métis-sur-Mer et 499 à Rimouski).

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs de février 2024

RÉSOLUTION #24-03-49

COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour février 2024 pour un montant de 126 087.06\$, adopte la liste des comptes à payer de février 2024 pour un montant de 181 367.04\$

et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption de deux budgets révisés de L'OMH de Métis-sur-Mer

RÉSOLUTION #24-03-50

ADOPTION DE DEUX BUDGETS RÉVISÉS DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve les révisions budgétaires de l'OMH de Métis-sur-Mer datées respectivement du 24 février 2023 et du 30 novembre 2023, comportant les caractéristiques suivantes :

24 février 2023 :

REVENUS	49 697.00 \$
DÉPENSES	92 255.00 \$
DÉFICIT	(42 558.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	38 302.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	4 256.00 \$

30 novembre 2023 :

REVENUS	49 697.00 \$
DÉPENSES	112 484.00 \$
DÉFICIT	(67 787.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	56 508.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	6 279.00 \$

6.2 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes;

RÉSOLUTION #24-03-51

LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CARMEN MIGNEAULT ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, transmette, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles ci-dessous, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes. S'il est dans l'impossibilité de se présenter, la directrice générale adjointe le remplacera lors de cette journée;

QUE la liste des immeubles ci-dessous comprend les immeubles dont les taxes municipales 2023 et années antérieures ne sont pas payées au 31 décembre 2023 plus les intérêts au 31 mars 2024 totalisant un solde supérieur à 500 \$;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Matricule et lot rénové	Taxes dues (capital et intérêts au 31mars 2023)
6792-02-5591 5934067	1187.80 \$
6892-88-2150 5934209	2771.13 \$

6993-36-1926 5934284	852.51 \$
6993-81-5282 5934251, 5935205	2116.63 \$
6993-88-1532 5934323	1603.30 \$
6993-98-0333 5934325	807.26 \$
7093-09-1854 5934336	5088.26 \$
7093-19-0182 5934368	1060.50 \$
7093-49-3255 5934415	3125.75 \$
7094-91-3995 5934488	1443.33 \$
7193-09-8667 5934520	1675.23 \$
7193-39-6251 5934534	640.67 \$
7194-12-4117 5934523	923.19 \$
7491-84-1829 5934611, 5934625, 5934943, 5935046, 5935047, 5935048, 5935049, 5935050, 5935051, 5935052, 5935053, m5935054, 5935055, 5935056	1189.18 \$
7791-23-1983 5934644, 5934924, 5934925, 5934926	670.50 \$

6.3 Équilibrage du rôle;

RÉSOLUTION #24-03-52 **NOUVEAU DÉPÔT DU RÔLE**

ATTENDU QUE la loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.,c. F-21) énonce les principales règles qui régissent l'évaluation et la taxation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le dernier dépôt de rôle est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et ce pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a reçu et analysé les recommandations de la firme d'évaluation Évimbec ltée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire une équilibrage du rôle d'évaluation pour 2025-2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme d'évaluation Évimbec ltée afin de produire le nouveau rôle triennal d'évaluation pour 2025-2026-2027.

6.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

RÉSOLUTION #24-03-53

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

6.5 Résolution de procuration pour les accès spéciaux;

RÉSOLUTION #24-03-54

RÉSOLUTION DE PROCURATION POUR LES ACCÈS SPÉCIAUX

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Ville de Métis-sur-Mer est absent pour une période indéterminée, mais est encore à l'emploi de la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs obligations à remplir nécessitent un accès personnalisé pour chaque employé;

CONSIDÉRANT QU'il serait administrativement trop ardu de créer un accès pour la remplaçante du directeur général sur chaque plateforme, telles que Revenu Québec, Agence du Revenu Canada, CliqSécur entreprise, portail PGAMR, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne une procuration à Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière par intérim comme étant la personne-ressource aux dossiers ci-haut mentionnés. Cette liste n'est pas exhaustive, il peut y avoir d'autres accès qui seront utilisés.

6.6 Résolution d'appui au projet de l'Auberge du Grand Fleuve;

RÉSOLUTION #24-03-55

APPUI AU PROJET DE L'AUBERGE DU GRAND FLEUVE

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge du Grand Fleuve a déposé un projet d'agrandissement pour leur édifice situé au 131 rue Principale à Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge du Grand Fleuve a également déposé un projet pour aménager un autre bâtiment sur le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer dans le but d'offrir de l'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire encourager les entreprises locales à se développer sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer est toujours en attente des croquis préliminaires du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit démontrer en tous points qu'il est conforme à la réglementation en vigueur, tant au niveau de l'urbanisme qu'à tous les autres niveaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne son appui dans le cadre du projet de l'Auberge du Grand Fleuve, conditionnellement à ce que ce dernier soit conforme en tout point.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien de nouveau.

8. URBANISME

8.1 Mandater le comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION #24-03-56

MANDATER LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR ÉTUDIER LA PROBLÉMATIQUE EN LIEN AVEC LES LOCATIONS À COURT TERME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE les usages de locations à court à titre d'usage complémentaire puissent actuellement être autorisés dans certaines zones du territoire de la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer compte déjà un nombre considérable de résidences servant à ce type de location;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désire protéger son noyau villageois pour accueillir de jeunes familles et des résidents permanents;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de février une résolution de contrôle intérimaire sur les locations à court terme, dans le but de se doter d'un règlement les régissant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le comité consultatif d'urbanisme sera éventuellement mandaté pour se pencher davantage sur la problématique;

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien de nouveau.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande de commandite – Harmonie le Mistral

RÉSOLUTION #24-03-57

DEMANDE DE COMMANDITE – HARMONIE DU MISTRAL

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de verser un don de 50\$ à l'Harmonie du Mistral.

10.2 Club des 50 ans et plus de Métis-sur-Mer

RÉSOLUTION #24-03-58

APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE MÉTIS-SUR-MER

ATTENDU QUE les activités organisées par le club des 50 ans et plus de Métis-sur-Mer animent notre communauté et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du club des 50 ans et plus offertes aux aînées Métis-sur-Mer sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer considère que le maintien des activités du club des 50 ans et plus de Métis-sur-Mer est essentiel et s'intègre dans sa politique envers les familles et les aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

ATTENDU QUE nous considérons que les 138 clubs de 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club des 50 ans et plus de Métis-sur-Mer, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs de 50 ans et plus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

Nomme monsieur Jean-Pierre Pelletier, maire, à signer, au nom de la municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec;

Qu'une copie de cette lettre soit transmise à Madame Diane Dubé Guilbault, présidente du Club des 50 ans et plus de Métis-sur-Mer et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

Qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 45 et se termine à 20 h 05.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #24-03-59 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Raynald Banville propose que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe